



**Syndicat du Ministère de la Justice**

## **Déclaration liminaire de la CFDT**

### **Formation spécialisée du Comité social d'administration centrale**

**27 novembre 2023**

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les membres de la formation spécialisée,

La 2<sup>ème</sup> séance de la formation spécialisée du CSA d'administration centrale se tient aujourd'hui et, en préliminaire, **la CFDT** souhaite exposer ses vives **inquiétudes sur l'état actuel du dialogue social**, avec de nombreuses réunions ou instances annulées ou reportées en dernière minute.

A ce titre **la CFDT** déplore l'annulation pure et simple de la réunion préparatoire de la formation spécialisée et regrette de ne pas avoir été associée à la réflexion sur l'ordre du jour.

A la suite de la dernière réunion de la formation spécialisée et notamment du rapport alarmant du médecin du travail intervenant en Île-de-France, **la CFDT** restera vigilante sur le suivi des engagements de l'administration, surtout sur **les actions concrètes à déployer pour améliorer de façon significative les conditions de travail** des agents et continuera à **agir contre les troubles psychosociaux** qui impactent leur santé mentale.

Concernant les **conditions matérielles**, outre les mentions dans le registre santé et sécurité au travail (SST) des sites parisiens et les études techniques réalisées par des bureaux de contrôle qui nécessitent une attention particulière, il convient de noter l'état de plus en plus dégradé de la passerelle au-dessus du périphérique pour accéder au millénaire, avec des risques de chutes accrus pour les agents de l'administration centrale.

S'agissant des agents de l'administration centrale, nous constatons encore une fois que **de nombreux agents en dehors de la région parisienne sont oubliés !**

**La CFDT** vous a demandé la communication des registres SST, des rapports des assistants de prévention et des médecins du travail des délégations interrégionales du secrétariat général et des services à compétence nationale.

Force est de constater que les éléments communiqués sont partiels et insuffisants ! Pourtant, la gravité des signalements dans certains registres SST est plus qu'inquiétante !

Enfin, les **assistants de prévention** méritent une véritable reconnaissance de leurs investissements. Leurs rôles essentiels nécessitent d'allouer des moyens suffisants notamment en quotité de temps de travail réservée à cette fonction, en formation et en accompagnement. Leurs identifications et la connaissance de leurs missions par les agents s'avèrent également un préambule indispensable pour un exercice efficient de leurs missions.

Madame la Présidente, mesdames, messieurs merci de votre attention.

**Les représentants à la formation spécialisée du CSA-AC :**  
Jean-Jacques Rédarès, Emmanuelle François, Maryne Macle,  
Elisabeth Matias, Jean-Philippe Pinho, Sylvie Lecamp

